

## LE PRÊT À TAUX 0 EN 2016

### Les conditions liées au bénéficiaire

- L'emprunteur doit être une personne physique qui sera propriétaire du logement financé ou titulaire d'un contrat de location-accession.
- L'emprunteur (et le cas échéant le co-emprunteur) ne doit pas avoir été propriétaire de sa résidence principale dans les 2 années précédant l'offre de prêt.  
 Exceptions :
  - titulaire d'une carte d'invalidité (2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie),
  - bénéficiaire d'une Allocation Adulte Handicapé ou d'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
  - victime d'une catastrophe ayant conduit à rendre inhabitable de manière définitive sa résidence principale.
- Conditions de ressources**  
 Le montant des revenus pris en compte est celui qui correspond au montant le plus élevé de :
  - la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N - 2 de l'ensemble des personnes destinées à occuper le logement à titre de résidence principale,
  - le coût total de l'opération divisé par 9.

PLAFONDS DE RESSOURCES		
Nb d'occupants	Zone B2	Zone C
1	27 000 €	24 000 €
2	37 800 €	33 600 €
3	45 900 €	40 800 €
4	54 000 €	48 000 €
5	62 100 €	55 200 €
6	70 200 €	62 400 €
7	78 300 €	69 600 €
8 et +	86 400 €	76 800 €

**Zone B2** : Ancône, Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Chatuzange-le-Goubet, Étoile-sur-Rhône, Génissieux, Malissard, Montboucher-sur-Jabron, Montéléger, Montélier, **Montélimar**, Montmeyran, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, Portes-lès-Valence, **Romans-sur-Isère**, St-Marcel-lès-Valences, Tain, **Valence**.

Cornas, Guilhaud-Granges, Mauves, Rochemaure, St-Jean-de-Muzols, St-Péray, Soyons, le Teil, Tournon.

**Zone C** : autres communes de la Drôme ou de l'Ardèche.